

**OBJET NETTOIEMENT MECANISE DES SECTEURS  
ET GRANDS AXES DE LA COMMUNE**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

## **UNE VILLE PLUS PROPRE UNE EXIGENCE AU QUOTIDIEN**

La propreté de la Ville est assurée en régie par les équipes des mairies annexes qui effectuent le balayage piétonnier.

Toutefois, dans certains secteurs, plus particulièrement les plus urbanisés, ainsi que sur les grands axes, il est nécessaire de compléter le balayage piétonnier par un balayage mécanisé, plus adapté.

La Ville avait signé un marché de nettoyage mécanisé des quartiers en août 2007. Ce marché est arrivé à échéance le 5 août 2012.

Afin d'assurer la continuité de service, il a été proposé de relancer un marché du même type.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- ✓ balayage mécanisé des voies et places publiques par des agents équipés de matériels adaptés, le balayage mécanisé se faisant à l'aide de balayeuse de grande capacité pour la chaussée, les filets d'eau et grands espaces accessibles ;
- ✓ évacuation et traitement en centre agréé des déchets collectés

Le marché est décomposé en trois lots géographiques qui concernent :

- Lot 1 zone Est : Marcadet, Sainte-Clotilde, Chaudron, Moufia, Primat, ainsi que les ZAC du Chaudron, de Moufia, et Finette ;
- Lot 2 zone Ouest : Centre-Ville, Petite-Ile, Source et Providence ;
- Lot 3 grands axes

les principaux axes concernés sont : le boulevard sud, le boulevard de la Providence, le boulevard Notre-Dame de la Trinité, l'avenue des Cocotiers, la rue des Camélias, le boulevard Gabriel Macé, le boulevard Lancastel, la rue Léopold Rambaud, le boulevard Schœlcher, le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) sur Sainte-Clotilde et le Chaudron.

Par Délibération en date du 28 avril 2012, vous m'aviez autorisé à lancer la consultation et à signer les marchés en question.

## Rapport n° 13/1-12

Après une première procédure d'appel d'offres qui a été déclarée infructueuse, la consultation a été relancée en procédure négociée.

Le 21 février 2013, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés de services, pour un montant total de 528 143,22 € HT (soit 562 185,39 € TTC), selon la décomposition suivante :

Lot	Objet	Entreprise retenue	Montant € HT
1	Nettoiemment mécanisé de la zone Est	NICOLLIN	180 756,94
2	Nettoiemment mécanisé de la zone Ouest	NICOLLIN	256 562,36
3	Nettoiemment mécanisé des grands axes	NICOLLIN	80 823,92
<b>Total annuel</b>			<b>518 143,22</b>

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

- de prendre acte de la procédure de consultation, lancée selon les dispositions suivantes :
  - procédure négociée (articles 10 et 35 et 66 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché décomposé en trois lots ;
  - marché sur la base d'un prix forfaitaire ;
  - marché conclu pour une durée d'un an renouvelable quatre fois par reconduction tacite, sans que la durée totale du marché n'excède cinq ans ;
- de m'autoriser à signer les marchés avec le prestataire retenu pour chacun des lots, ainsi que tous les actes y afférents.

Lot	Objet	Entreprise retenue	Montant € HT
1	Nettoiemment mécanisé de la zone Est	NICOLLIN	180 756,94
2	Nettoiemment mécanisé de la zone Ouest	NICOLLIN	256 562,36
3	Nettoiemment mécanisé des grands axes	NICOLLIN	80 823,92
<b>Total annuel</b>			<b>518 143,22</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130223-1-13112-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
28/02/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET NETTOIEMENT MECANISE DES SECTEURS  
ET GRANDS AXES DE LA COMMUNE**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 février 2013 ;

Sur le RAPPORT N° 13/1-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte de la procédure relative au marché de nettoyage des secteurs et grands axes de la Ville de Saint-Denis, lancée selon les dispositions suivantes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10 et 35 et 66 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en trois lots ;
- marché sur la base d'un prix forfaitaire ;
- marché conclu pour une durée d'un an renouvelable quatre fois par reconduction tacite, sans que la durée totale du marché n'excède cinq ans.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer les marchés avec le prestataire retenu pour chacun des lots, ainsi que tous les actes y afférents.

## Délibération n° 13/1-12

Lot	Objet	Entreprise retenue	Montant € HT
1	Nettoiemment mécanisé de la Zone Est	NICOLLIN	180 756,94
2	Nettoiemment mécanisé de la Zone Ouest	NICOLLIN	256 562,36
3	Nettoiemment mécanisé des grands axes	NICOLLIN	80 823,92
<b>Total annuel</b>			<b>518 143,22</b>

### ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts sur le Budget principal de la Ville au chapitre 011 et article 611.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130223-2-13112-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2013

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
28/02/2013

  
Gilbert ANNETTE